



Communiqué de Presse

Le 29 juin 2017

Épargne salariale : Renouvellement de la convention de sous-distribution entre le groupe IRP AUTO et RegardBTP

Mercredi 28 juin 2017, le groupe IRP AUTO et RegardBTP ont renouvelé leur convention de sous-distribution des produits d'épargne salariale aux entreprises de la Branche professionnelle des services de l'automobile.

► Une confiance renouvelée depuis 2009



(Monsieur Jean-François Dornier, à gauche, et Monsieur Jules Sitbon)

Mercredi 28 juin 2017, Monsieur Jean-François Dornier, Président du Directoire de RegardBTP, et Monsieur Jules Sitbon, Directeur général du groupe IRP AUTO, renouvellent la convention de sous-distribution pour les produits d'épargne salariale distribués par IRP AUTO et gérés par RegardBTP

► Inter Auto Plan, l'épargne salariale de la branche professionnelle des services de l'automobile

Cette convention porte sur la sous-distribution d'**Inter Auto Plan**, le dispositif d'épargne salariale mis en place par les représentants des salariés et des entreprises de la Branche. Il permet aux chefs d'entreprise¹, leur conjoint collaborateur, ainsi qu'à l'ensemble des salariés relevant de la Convention collective nationale des services de l'automobile, de se constituer un capital dans les meilleures conditions.

Inter Auto Plan intègre deux types d'épargne :

- le **Plan d'Épargne Interentreprises** (PEI) qui permet de se constituer une épargne à moyen terme ;
- le **Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises** (PERCO-I) pour une épargne retraite supplémentaire.

¹ Dirigeants d'entreprise de 1 à 250 salariés.

► Motiver ses salariés et renforcer son attractivité grâce à l'épargne salariale

Motiver ses salariés, préparer l'avenir d'un conjoint collaborateur, renforcer l'attractivité de son entreprise tout en bénéficiant d'avantages fiscaux... L'épargne salariale répond à un besoin réciproque entre employeurs et salariés.

En mettant en place ce dispositif, les salariés sont associés aux résultats de l'entreprise tout en complétant leurs revenus.

Une fois le plan d'épargne salariale mis en place, les salariés peuvent alimenter leur PEI ou leur PERCO-I par différents types de versements :

- soit volontaires,
- soit via l'investissement direct de leur participation ou de leur intéressement. Dans ce cas, les sommes investies sont non imposables à terme.

Quels sont les avantages fiscaux ?

- L'abondement est exonéré de charges sociales patronales (hors forfait social).
- L'abondement est déductible du bénéfice imposable de l'entreprise.

En savoir plus sur l'épargne salariale sur www.irp-auto.com



À propos du groupe IRP AUTO – www.irp-auto.com

Groupe de protection sociale historique de la branche professionnelle des services de l'automobile, IRP AUTO propose des prestations de Prévention, Santé, Prévoyance, Épargne, Retraite et Action sociale à ses 240 000 retraités, 400 000 salariés et plus de 140 000 entreprises. Cette branche professionnelle réunit l'ensemble des activités générées par l'automobile au sens large (voitures, véhicules industriels ou deux-roues), depuis leur sortie d'usine jusqu'à leur déconstruction ou leur recyclage.

Contacts Presse : Alix Robineau : 05 45 90 70 17 - Marcel Blaise : 05 45 90 78 47
ou par email adressé à : presse@irpauto.fr

À propos de la société RegardBTP - www.regardbtp.com

RegardBTP assure la conception, la distribution et la gestion de dispositifs d'épargne salariale et accompagne les entreprises dans l'adhésion aux accords de branche ou la mise en œuvre de leurs propres accords. RegardBTP met ses compétences au service de 20 000 entreprises et 280 000 salariés, pour un actif total en conservation de 2,4 milliards d'euros au 31 mai 2017.

Contact Presse : Jean-François Dornier : 01 49 54 41 76 - jf.dornier@probtp.com